

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 17 septembre 2018, à 16 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était absent : M. Alain Pichette (district n° 5)
(absence motivée)

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 septembre 2018, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 16 H, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

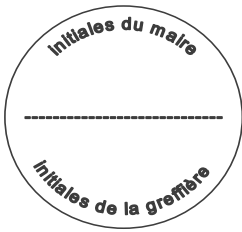
- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2018-409)
- 2° Évacuation pour une période indéterminée du Centre communautaire
- 3° Mandat à BC2 Groupe Conseil inc. -- demande de certificat d'autorisation – démolition d'une station de pompage en bordure de la rivière du Loup
- 4° Transaction dossier 4824-16-1707
- 5° Appel d'offres public - travaux de pavage (PAARM / PAVL – PPA-ES)
- 6° Appel d'offres public - travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sous la Petite Rivière-du-Loup
- 7° Adoption du règlement numéro 675 amendant le règlement numéro 664 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Louiseville
- 8° Motion de reconnaissance envers le milieu communautaire

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 14^e jour du mois de septembre 2018

Maude-Andrée Pelletier
Greffière



SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 14 septembre 2018
Gilles Pagé	par courriel le 14 septembre 2018
Françoise Hogue Plante	par courriel le 14 septembre 2018
Mike Touzin	par courriel le 14 septembre 2018
Alain Pichette	par courriel le 14 septembre 2018
Sylvie Noël	par courriel le 14 septembre 2018
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 14 septembre 2018

2018-409

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 17 septembre 2018 tel qu'il a été présenté.

2018-410

ÉVACUATION POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville loue des locaux à plusieurs organismes dans son centre communautaire situé au 121, rang de la Petite-Rivière;

CONSIDÉRANT que des fissures dans les murs ont été rapportées à la direction générale le 27 août 2018 et qu'elles affectent le local occupé par le Centre d'action bénévole;

CONSIDÉRANT que la direction du Service des loisirs et de la culture a confié le 27 août 2018 un mandat à monsieur Steve Bédard, ingénieur de Les Consultants SM inc., lequel consiste à fournir les services professionnels en structure afin d'effectuer une inspection visuelle de la charpente et des fondations du secteur Sud du centre communautaire;

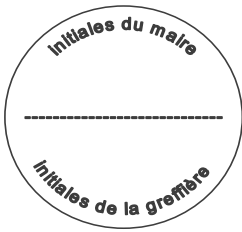
CONSIDÉRANT qu'en date du 30 août 2018, un rapport a été émis par monsieur Steve Bédard, ingénieur;

CONSIDÉRANT que ce rapport recommande que des inspections, divers tests et actions soient effectués;

CONSIDÉRANT que divers mandats ont été confiés par la Ville entre le 1^{er} septembre et le 11 septembre 2018 afin de se conformer aux observations et recommandations de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT que l'état du bâtiment s'est dégradé rapidement entre le 1^{er} septembre 2018 et le 10 septembre 2018, de telle sorte que l'ingénieur Steve Bédard a recommandé, dans un courriel du 11 septembre 2018, que les occupants soient relocalisés;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur Steve Bédard mentionne, dans ledit courriel daté du 11 septembre 2018, que le fait que le crépis et les murs de gypse comprennent fort probablement des éléments d'amiante, la poussière générée par les fissures pourrait affecter la santé des personnes présentes et qu'il recommande donc d'isoler les locaux et la



ventilation du secteur problématique afin de minimiser la propagation des poussières pouvant être nocives;

CONSIDÉRANT que la Ville estime qu'il est difficile d'isoler le système de ventilation de ce secteur problématique du reste du centre communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a un risque lié à la présumée présence d'amiante qui peut être propagée dans le système de ventilation à l'ensemble du centre communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il était urgent pour la Ville d'intervenir pour assurer la sécurité des personnes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal entérine la décision de la direction générale d'ordonner l'évacuation du centre communautaire, le 12 septembre 2018;

QUE le conseil municipal nomme messieurs Yvon Douville, directeur général et David Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour contrôler l'accès au centre communautaire et poser les mesures d'urgence requises afin d'assurer la sécurité des lieux.

2018-411

MANDAT À BC2 GROUPE CONSEIL INC. – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – DÉMOLITION D'UNE STATION DE POMPAGE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DU LOUP

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville entend procéder à des travaux de démolition d'une station de pompage en bordure de la rivière du Loup et qu'un certificat d'autorisation de l'environnement est requis pour ce faire;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

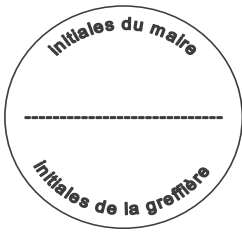
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la firme BC2 Groupe Conseil inc.. soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2018-412

TRANSACTION DOSSIER 4824-16-1707

CONSIDÉRANT qu'il existe un différend entre le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 4824-16-1707 et la Ville de Louiseville;



CONSIDÉRANT que dans un souci de saine gestion des fonds publics, une transaction doit être signée afin de mettre un terme de façon irrévocable et définitive aux difficultés découlant de ce différend et pour prévenir une contestation légale, et ce, tel que permis par l'article 2631 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord avec les termes de cette entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le directeur général soit autorisé à signer la transaction à intervenir et portant le matricule 4824-16-1707, le tout afin de mettre un terme de façon irrévocable et définitive au différend et pour prévenir une contestation légale, et ce, tel que permis par l'article 2631 du *Code civil du Québec*.

2018-413

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE PAVAGE
(PAARM / PAVL – PPA-ES)

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue Baril, entre l'avenue du Parc et l'avenue Pierre-Laporte;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

2018-414

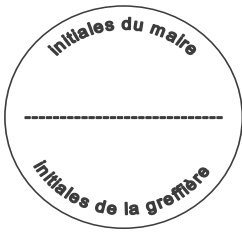
APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU
D'AQUEDUC SOUS LA PETITE RIVIÈRE DU LOUP

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sous la Petite Rivière du Loup;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.



2018-415

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 675 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 664 CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE LOUISEVILLE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2018-385 à la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance ordinaire par la résolution 2018-392;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 675 amendant le règlement numéro 664 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Louiseville.

2018-416

MOTION DE RECONNAISSANCE ENVERS LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'évacuation préventive du centre communautaire le 12 septembre 2018 rendue nécessaire en raison de défaillances de la structure du bâtiment et d'autres considérations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal félicite les intervenants du milieu communautaire, social, de la santé, les locataires et divers bénévoles pour leur calme et la prise en charge dans ces circonstances inattendues et difficiles.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 28.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT